



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION LES
MATAPESTE - AIDE EXCEPTIONNELLE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
28 septembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

SERVICE CULTUREL

**SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION LES MATAPESTE -
AIDE EXCEPTIONNELLE**

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par convention passée avec la Ville de Niort, la Société Coopérative de Production Les Matapeste est gestionnaire de l'équipement municipal le Patronage Laïque. A ce titre, elle est autorisée à percevoir auprès des sous-occupants une participation aux dépenses de fonctionnement du lieu.

Or, il a été établi que l'année 2009 a connu une baisse de la fréquentation due à la réalisation de travaux d'aménagement dans ce lieu par la Ville de Niort. Cette baisse de fréquentation a réduit notablement les recettes nécessaires à l'équilibre financier de l'équipement.

Il vous est donc proposé de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 7 681 € à la Société Coopérative de Production Les Matapeste, afin de compenser les pertes de recettes d'utilisation des locaux du Patronage Laïque en 2009.

Cette aide exceptionnelle est imputée sur le chapitre budgétaire 65 3139 6574.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec la Société Coopérative de Production Les Matapeste ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à la Société Coopérative de Production Les Matapeste l'aide exceptionnelle de 7681,00 € conformément aux dispositions financières prévues dans ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT